

PROJET ÉDUCATIF 2022-2024

Mairie de GROSLAY

ESPACE ACTION JEUNESSE

60, rue du général Leclerc

ACTION JEUNESSE

11, rue Albert Molinier

Mairie de GROSLAY

21, rue du général Leclerc

95410 GROSLAY

ACM LA FARANDOLINE:

11, rue Albert Molinier

Accueil de Loisirs Périscolaire CROC'LOISIRS:

Allée de la pommeraie



SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 03
I / OBJECTIFS	Page 04
1.1 Les objectifs sociaux	Page 04
1.2 Les objectifs éducatifs	Page 04
II / CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION	Page 08
2.1 La population	Page 08
2.2 La situation géographique	Page 08
III / LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE GROSLAY	Page 09
3.1 Présentation des différents ACM et de l'inclusion	Page 09
3.2 Fonctionnement des accueils de loisirs	Page 10
IV / LA PEDAGOGIE	Page 11
V / LES MOYENS	Page 13
5.1 Les moyens humains et le fonctionnement du service	Page 13
5.2 Les infrastructures de la ville	Page 14
5.3 Encadrement des structures de loisirs	Page 15
5.4 Les moyens financiers	Page 15
5.5 L'équipe d'animation et autres intervenants	Page 16
5.6 Les partenaires	Page 17

PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE DE GROSLAY

Introduction

Commune de **8 769 habitants**, la ville de Groslay est située dans la vallée de Montmorency.

Située à **15 km de Paris** elle représente un parfait compromis entre la **tranquillité** d'une bourgade et **l'effervescence de la capitale**.

Elle s'étend sur **294 hectares dont 94,2 hectares d'espaces naturels et 22 hectares de zones boisées classées**.

L'origine du nom Groslay provient de Graua (en langue gauloise) devenu groele, qui signifie terrain contenant de petits cailloux. Cette nature du sol est particulièrement favorable à la **culture de la vigne** qui fut exploitée, ici, depuis des siècles.

C'est une commune rurale dynamique qui a su, tout en conservant son patrimoine et ses valeurs, se tourner vers l'avenir en créant une zone commerciale qui compte aujourd'hui plusieurs entreprises créatrices d'emplois.

De nombreuses associations Groslaysiennes, au travers d'activités et de manifestations, favorisent la création de liens solides, parfois intergénérationnels entre les administrés.

I / OBJECTIFS

➤ **1.1 Les objectifs sociaux**

La volonté de changement se matérialisera durant les trois années du projet éducatif à travers :

- Une gestion efficiente des finances de la ville
- Une amélioration de la sécurité à tous les niveaux
- Une redynamisation de l'économie et des commerces de proximité
- Des espaces verts soucieux de la biodiversité
- Des offres enfance jeunesse adaptées et de qualité

➤ **1.2 Les objectifs éducatifs**

Pour que chacune des structures de loisirs existantes et futures puissent prendre en compte nos orientations dans l'élaboration de leur projet pédagogique, nous les traduisons en 4 axes :

Ces objectifs éducatifs devront être pour nos accueils de loisirs un repère permanent quant au sens des actions qui seront conduites avec et pour les enfants :

AXE 1 : Le respect des valeurs culturelles

AXE 2 : L'accroissement de l'offre ludo-éducative à travers une approche scientifique

AXE 3 : Une démarche éducative : l'acte éducatif

AXE 4 : L'équipe pédagogique, garante du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant

AXE 1 : Le respect des valeurs humaines et culturelles

Les valeurs citées ci-dessous étant, pour nous, les principales, la liste ne peut être exhaustive :

Le respect mutuel

Constitue l'un des fondements de la paix sociale et des relations interpersonnelles.

Le goût de l'effort

Apprendre à surmonter une difficulté.

L'esprit critique

L'esprit critique est **un esprit** pluridisciplinaire qui s'efforce d'être à la fois raisonnable, logique, scientifique, **un esprit** qui sait lire finement aussi bien des textes que des données et des graphiques, **un esprit** averti des possibles manipulations et conscient de ses propres limites.

La créativité

La créativité revêt plusieurs acceptions : elle peut être la capacité, le pouvoir qu'a un individu de créer, c'est-à-dire d'imaginer et de réaliser quelque chose de nouveau ; elle peut être aussi la capacité de découvrir une solution nouvelle, originale, à un problème donné.

AXE 2 : L'accroissement de l'offre ludo-éducative à travers une approche scientifique

La science donne le goût de l'interrogation, de la mise en cause des évidences, de la curiosité. Par une approche fondée, non seulement sur l'acquisition de savoirs scientifiques, mais surtout sur le faire, l'expérimentation et le plaisir d'apprendre.

Le but est donc de permettre aux enfants et aux jeunes de devenir acteurs de leurs apprentissages. Ils n'apprennent pas un fait par cœur sans comprendre mais ils apprennent à apprendre et à comprendre. Par ce biais, ils deviennent progressivement autonomes.

La dynamique de groupe sera un puissant levier d'apprentissage car les enfants sont confrontés à des questionnements au travers des expériences et peuvent débattre entre eux, apprennent à argumenter leurs idées et élaborent des hypothèses communes.

AXE 3: Une démarche éducative : l'acte éducatif

Il s'agira pour les équipes d'animation de nos structures de s'interroger en permanence sur les actions qu'elles seront amenées à mettre en place :

Pourquoi ?

Pourquoi faire les choses (activités, initiatives, organisation...), quel sens donner aux actions ?

Prises de connaissance, appropriation et mise en accord avec nos finalités sociales.

Dans quel contexte ?

Quels sont les particularités de la ville, de la structure, de la population (économique, sociale...) ? Analyser la réalité dans laquelle vivent les enfants de notre commune et les finalités, mesurer les contradictions.

Pour qui ?

Prendre en compte la spécificité de chaque enfant.

Avec qui ?

Quels intervenants seront amenés à animer et encadrer, par quelles compétences, quelles connaissances, quelle implication... ?

Avec quoi ?

Quels sont les moyens disponibles?

Chercher de nouveaux moyens, puiser dans le patrimoine culturel, humain et social.

Comment ?

Comment agir et intervenir ?

Comment mobiliser tous les moyens disponibles (humains, matériels, financiers...) ?

Analyser, chercher, inventer, comprendre, proposer, agir.

AXE 4 : L'équipe est garante du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant

Un personnel responsable et qualifié.

Le pré-requis pour garantir le bien-être de l'enfant est d'avoir des connaissances sur son développement, connaître et repérer ses besoins.

Proposer un accueil de qualité pour les enfants sur les structures de la ville requiert également un ensemble d'attitudes professionnelles individuelles et de la cohérence d'équipe car de l'attitude des adultes dépendent l'épanouissement des enfants.

Pour ce faire, le personnel du service Animation est qualifié, plus de 50% des animateurs ont leur BAFA, le service développe et met à jour ses connaissances par des formations régulières.

La pluridisciplinarité proposée permet une complémentarité des compétences afin que chacun puisse apporter son expertise.

Tous les professionnels travaillent en équipe avec des missions et des objectifs communs, soutenus par les projets éducatif et pédagogique, la cohésion est une force dans ce travail d'accompagnement.

II / CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION (Chiffres INSEE)

2.1 La population

La commune compte 8 545 habitants selon les résultats de la dernière enquête de recensement effectué en 2018.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	8 367	100,0	8 706	100,0	8 545	100,0
0 à 14 ans	1 784	21,3	1 862	21,4	1 765	20,7
15 à 29 ans	1 773	21,2	1 787	20,5	1 581	18,5
30 à 44 ans	1 769	21,1	1 777	20,4	1 803	21,1
45 à 59 ans	1 745	20,9	1 825	21,0	1 744	20,4
60 à 74 ans	795	9,5	977	11,2	1 167	13,7
75 ans ou plus	500	6,0	477	5,5	484	5,7

A la vue de ces chiffres et des besoins des habitants, la commune de Groslay a donc depuis 2013 mis en place une politique jeunesse.

2.2 La situation géographique

Groslay est le cœur d'un patrimoine arboricole et horticole renommé. Les témoignages de ce passé sont omniprésents.

Les quelques 20 km de chemins ruraux, dont certains sont classés en chemins de grandes ou de petites randonnées, serpentent à travers la ville et font découvrir aux promeneurs des paysages remarquables.

A moins de 30 minutes de CERGY-PONTOISE, et à 15 km de Paris, GROSLAY offre les atouts d'une agglomération dynamique dans un écrin de verdure.

Traversée par la RD301, axe majeur, GROSLAY est sur la route de la capitale, accessible en vingt minutes par le train (ligne Persan / Beaumont - Paris). L'université de Paris-Nord est à un quart d'heure de la commune.

GROSLAY se situe à un carrefour stratégique, aux perspectives de développement attrayantes.

III / LES ACCUEILS DE MINEURS DE GROSLAY

3.1 Présentation des différents ACM et de l'inclusion

SCOLAIRE :

Il existe un groupe scolaire composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire. – Ecole des Glaisières

Une école maternelle – Marie-Laurencin

Une école élémentaire – Alphonse Daudet

ACM :

A l'origine le centre était géré par la municipalité et ce, jusqu'en octobre 1984.

De 1984 à 1996, la gestion est confiée à l'Office des Sports Loisirs et Culture (association loi de 1901).

Septembre 1996 : gestion communale

La Farandoline (accueil de Loisirs) et Croc'Loisirs (accueil périscolaire) accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les deux sites sont déclarés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES),

En 2022, l'équipe sera constituée de 15 animateurs (dont plus de 85% sont diplômés BAFA), une directrice BAFD, une directrice adjointe BAFD et une coordinatrice BPJEPS LTP.

ACTION JEUNESSE

En 2013, la ville entame un diagnostic avec les FRANCAS du Val d'Oise, puis le service Animation crée en 2016 un service Jeunesse.

L'Action Jeunesse est déclarée auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Inscrite à la CTG, elle ne bénéficie pas d'aides de la CAF.

L'Espace Action Jeunesse est ouvert tous les mercredis de 14h00 à 19h00 en temps périscolaire.

L'Action Jeunesse, propose des semaines multi-activités tout au long de l'année excepté en août, et en décembre. Elle propose également un séjour en juillet.

Le service est géré par une directrice BAFD (directrice-adjointe des ACM), et par un animateur BAFA.

INCLUSION :

Les enfants en situation de handicap, peuvent bénéficier d'un accueil spécifique.

Pour cela, les familles rencontrent l'équipe de direction afin d'établir un protocole personnalisé qui doit assurer un accueil sécurisé de l'enfant.

Ce protocole est factuel et doit prendre en considération les possibilités de la structure, les moyens humains et le bien-être de l'enfant.

3.2 Fonctionnement des accueils de loisirs

Notre municipalité s'est dotée de structures d'accueil et de loisirs adaptées permettant aux enfants d'évoluer en fonction de leur rythme de vie et de leurs besoins dans un cadre collectif, rassurant, protecteur, éducatif et de loisirs.

Ces différentes structures respectent une complémentarité avec les autres acteurs (parents, enseignants, associations...) et une cohérence éducative et évolutive entre elles.

Pour permettre aux parents de confier leurs enfants sur une amplitude horaire importante, l'accueil de loisirs fonctionne en accueil pré et post-scolaire.

L'accueil pré et post scolaire se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon les horaires suivants:

–De 7h15 à 8h20

–De 16h30 à 19h00

L'accueil de loisirs fonctionne également chaque mercredi et pendant les vacances scolaires selon les horaires suivants :

–Ouverture et accueil de 7h15 à 9h00

–Départ de 16h30 à 19h00 les mercredis - Départ possible (avec dérogation) à 13h30.

–Départ de 17h00 à 19h00 lors des vacances scolaires

La Farandoline propose également un séjour en juillet pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

IV / LA PEDAGOGIE

L'épanouissement des enfants

Apprendre aux enfants et aux jeunes à être pleinement conscients de leurs actes, leur faire acquérir le sens des responsabilités.

Apprendre aux enfants et aux jeunes à s'épanouir dans tous les domaines par la participation à des expériences enrichissantes.

Apprendre aux enfants et aux jeunes à aller au bout de leurs décisions, de leurs choix, à avoir le goût de l'effort et de l'investissement de soi.

La science au service du développement de l'enfant

LA SCIENCE FAVORISE LA MEMOIRE KINESTHESIQUE

Il existe plusieurs types de mémoire :

La mémoire visuelle

La mémoire auditive

La mémoire kinesthésique

C'est surtout cette dernière catégorie de mémoire qui est **sollicitée avec la science**.

En effet, en réalisant des expériences, les enfants sont **en action**.

Cela stimule donc fortement **la partie du cerveau** qui enregistre toutes les données.

La science est ludique

Le jeu est une **excellente technique d'apprentissage**.

Avec la science, il n'y a rien de plus simple que de **mettre en scène de petits jeux** pour faciliter l'apprentissage.

En effet, rien que l'environnement qui nous entoure et qui fait partie du domaine de la science peut être **source d'un tas d'activités ludiques**.

La science aide à la concentration

Il n'est pas toujours évident de **capter l'attention, c'est en cela que les expériences scientifiques**, sont un excellent outil d'éveil à la **curiosité**. Elles développent également la **capacité de concentration**.

L'autonomie de l'enfant

Apprendre aux enfants à tendre vers l'autonomie, en prenant en charge leur quotidien.

Apprendre aux enfants à faire des choix parmi des possibilités offertes.

Apprendre aux enfants à connaître leur corps, leurs capacités, leurs besoins, leur rythme, pour leur permettre d'agir en connaissance de cause.

Apprendre aux enfants à vivre au quotidien en collectivité, hors du cadre familial, lors de courts séjours.

Vivre avec les autres

Faire prendre conscience que l'Autre est source d'enrichissement.

Apprendre aux enfants que la confrontation avec d'autres individus ou idées, ne doit pas entraîner une attitude de rejet, d'intolérance, mais au contraire est source de richesse, de complémentarité.

L'enfant, sa famille

Développer un partenariat éducatif et complémentaire avec les parents, les amener à participer et à s'investir.

V / LES MOYENS

5.1 Les moyens humains et le fonctionnement du service

Le pilotage « politique » de l'accueil de loisirs est assuré par Monsieur le Maire et ses élus.

L'organisation du service

Afin d'œuvrer dans une cohérence éducative avec l'ensemble des structures de la commune, le Service Animation est intégré au "Pôle Scolaire, Enfance, Jeunesse".

Cela permet la réalisation d'initiatives, l'organisation interne des structures, le remplacement de personnel, la facturation des prestations municipales, le suivi des budgets et l'accueil du public pour les inscriptions et autres renseignements.

Le "Pôle Scolaire, Enfance, Jeunesse", intègre les différents services liés à l'enfance proposés à la population : service Animation, service Petite Enfance, ATSEM, service Guichet Unique et service Scolaire. Une cheffe de Pôle en assure la coordination globale.

L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité de la cheffe de pôle. Elle dispose :

- ❖ D'une directrice pour assurer la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs.
- ❖ D'une directrice adjointe.
- ❖ D'animateurs (trices), qui assurent l'encadrement de l'enfant et la mise en place des projets d'animations.

Le recrutement est effectué par l'équipe de direction et par Monsieur le Maire.

Les animateurs comptent dans leur planning de travail des heures hebdomadaires de **réunion**, afin d'établir leurs projets (2 heures/semaine en temps périscolaire). Ces réunions permettent également de procéder à des **évaluations intermédiaires** de l'équipe, des activités proposées, des **indicateurs de suivi opérationnels** ou de la communication.

Les animateurs et la direction sont évalués chaque année lors des **entretiens professionnels** par leur hiérarchie.

La direction s'appuie sur le guichet unique en ce qui concerne les inscriptions et désinscriptions et la facturation.

Les ACM étant déclarés au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), ainsi qu'à la CTG, les **tarifs** sont soumis à des quotients familiaux.

La grille tarifaire des différentes activités est votée en conseil municipal chaque année.

Communication

Les représentants des parents d'élèves sont régulièrement invités à des réunions, et les familles informées des différentes actualités par le biais de :

- Mailing
- Site internet de la ville
- Page privée Facebook Vit'Anim
- Pages Facebook des parents d'élèves
- Portail Famille
- Journal le Groslaysien

Le **règlement intérieur** des ACM est disponible sur le site de la ville. Les familles peuvent également le demander par mail.

5.2 Les infrastructures de la ville

Equipements sportifs:

- Salle Polyvalente Roger Donnet (en attente de rénovation)
- Gymnase Omnisports Jack Pichery
- Stade Serge Cukier, un terrain d'honneur synthétique et deux terrains d'entraînement
- Skate Parc

Equipements culturels:

- La médiathèque Joseph Kessel
- Salle des fêtes (en attente de rénovation)

Ces structures permettent la mise en place d'**activités physiques et sportives spécifiques**, comme le karaté par exemple (DOJO du Gymnase Omnisports Jack Pichery).

5.3 Encadrement des structures de loisirs

A chaque accueil de loisirs, est rattachée une équipe d'animation permanente, diplômée et expérimentée, qui s'appuie sur le projet éducatif global pour la création des projets pédagogiques.

La direction s'assure du suivi et du bon déroulement de la mise en place des objectifs éducatifs.

La coordinatrice (directrice du pôle) en concertation permanente avec les élus et la Directrice Générale des Services complète le suivi de la politique enfance et jeunesse.

5.4 Les moyens financiers

L'élaboration du budget sera à la charge de la responsable du Pôle Scolaire, Enfance, Jeunesse, et de l'élus référent.

Pour la constitution de ce budget, les données budgétaires de la commune en dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) seront prises en compte ainsi que :

- L'effectif enfant annuel, nombre de journées- enfants réel et prévisionnel,
- La diversité des activités qui seront proposées, des besoins de ces activités,
- De la mise en place de séjours,
- Les différentes manifestations et initiatives du service,
- Les besoins en personnel permanents et vacataires,
- Les besoins en formations des personnels d'animation,
- Les besoins d'amélioration des espaces intérieurs et extérieurs.
- La CTG
- Le P503 – (Recettes CAF...)
- Les données réelles de l'année N-1

Les finances sont suivies de manière accrue, tout au long de l'année.

Aucun dépassement budgétaire n'est toléré.

La responsable du Pôle Scolaire, Enfance, Jeunesse, rend régulièrement compte aux élus et à la DGS de son suivi financier.

5.5 L'équipe d'animation et autres intervenants

Alors que nous pouvons nous rendre compte que la société porte le même regard sur le métier d'animateur qu'un enfant, cela nous interroge sur la valorisation de ce métier à vocation éducative.

La conception de projets novateurs, nécessite des compétences techniques particulières, un fort dynamisme, un savoir-être optimal, un comportement responsable, de la créativité, de la patience et un réel investissement...

C'est pourquoi la Ville a des critères de recrutement exigeants, mais tient à valoriser au quotidien les agents du service Animation, dont le métier comporte de nombreuses contraintes.

Les animateurs (trices) permanents (tes) :

C'est le personnel qui intervient tout au long de l'année. Il assure l'encadrement et l'animation des accueils périscolaires, des mercredis, des petites et grandes vacances, séjours, pour l'ensemble des structures. Lors de congés, une partie des animateurs (trices) permanents (tes) travaille, ce qui permet de garder un noyau repère des équipes.

Les ATSEM :

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), ont vu leur rôle évoluer et leurs missions éducatives fortement augmenter depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013. Agents des collectivités territoriales mais considérés comme membres de la communauté éducative, leur contribution est reconnue par de nombreux textes officiels du ministère de l'éducation nationale. Elles sont également amenées à travailler lors des vacances scolaires ou mercredis auprès des enfants au sein du service Animation.

Les animateurs (trices) saisonniers (nières) :

Il s'agit du personnel intervenant dans l'année sur une ou plusieurs périodes de fonctionnement. Cela permet ainsi, particulièrement aux jeunes de la commune, de pouvoir faire un premier pas dans la vie active soit dans le cadre d'une découverte ou dans le cadre d'un premier travail ou encore pour formaliser une partie de leur BAFA. Ce personnel complète l'équipe de permanents.

Les techniciennes de surface :

Elles participent au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs par leurs interventions dans les domaines de l'entretien des locaux et la mise en place de la restauration municipale. Certaines peuvent être amenées à effectuer un remplacement ou renfort lors de la pause méridienne.

Les intervenants spécialisés :

Nous faisons appel à du personnel spécialisé lors de la réalisation de projets nécessitant un diplôme d'encadrement spécifique. L'ensemble des intervenants, doit mettre en avant des valeurs correspondant au projet éducatif global.

5.6 Les partenaires

Partenaires institutionnels et financiers:

Afin de doter nos structures des meilleurs moyens, la municipalité s'adresse, en fonction des différents besoins des structures, et des compétences de chaque institution, à des partenaires institutionnels et financiers tels que :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES),
- le Conseil Départemental (CD),
- les différents organismes d'Education Populaire...

Partenaires spécialisés (associations, clubs...):

Les structures peuvent s'impliquer dans toutes les initiatives en direction de l'enfance et de la jeunesse qu'elles soient locales, départementales, régionales ou nationales. Elles peuvent également, développer un partenariat avec des associations ou des clubs.

Le service Animation travaille également en étroite collaboration avec les représentants des Parents d'Elèves.

Partenaires locaux:

Nous entendons par partenaires locaux les familles des enfants accueillis, la population Groslaysienne, les services municipaux ainsi que le corps enseignant.

L'AL développe avec ces différents partenaires, une relation fondée sur la complémentarité des compétences.

PHILIPPE HERCYK

Troisième Maire Adjoint
en charge des affaires scolaires et de la petite
enfance,

PATRICK CANCOUËT

Maire de la ville de Groslay